

	Union Nationale des Associations de Navigateurs	25 février 2013
	Siège social : Capitainerie port de VANNES (F 56000)	
Niveau d'information : Le plus large possible		Pêche maritime de loisir : Application de la charte en ce qui concerne les tailles minimales des prises

Dernières nouvelles concernant la pêche maritime

1. De loisir :

L'Arrêté du 29 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (*pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée*) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir, est paru hier au JORF n°0045 du 22 février 2013

Il peut être consulté sur le site de Légifrance par le lien suivant :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027093867&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

L'Arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir, est modifié par l'Arrêté ci-dessus.

Sa version consolidée peut être consultée par le lien suivant :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=496AC8E465C4459C9336F506931053A1.tpdjo10v_3?cidTexte=JORFTEXT000026582115&dateTexte=20130225

2. professionnelle :

L'Arrêté du 28 janvier 2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins pour la pêche professionnelle, est paru au JORF n°0038 du 14 février 2013.

Il peut être consulté sur le site de Légifrance par le lien suivant :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027064021&dateTexte=&categorieLien=id>